

30 mai 2024

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes et l'INPI s'unissent pour promouvoir l'innovation et la propriété intellectuelle dans l'artisanat

Ce jeudi 30 mai, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes accueille les représentants de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) pour la signature d'une toute nouvelle convention de partenariat. Cette convention, signée par Vincent GAUD, Président de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes, et François-Xavier de Beaufort, Directeur de l'Action Economique à l'INPI, établit un cadre de coopération afin de sensibiliser les entreprises artisanales à l'importance de la propriété intellectuelle dans leurs projets d'innovation.

L'INPI est partenaire de longue date des Chambres de Métiers et d'Artisanat, notamment grâce à plusieurs conventions signées avec les chambres départementales en 2007, 2011 et 2016. Dans le nouveau contexte de régionalisation, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes et l'INPI souhaitent donner un nouvel élan au développement des entreprises avec cette convention autour du thème de l'innovation, identifié comme véritable levier transverse. L'objectif ? Donner un poids équivalent aux différentes actions (sensibilisation à la propriété intellectuelle, webinaires d'informations, appui aux entreprises participant au concours Artinov) sur toute la région mais aussi accompagner les artisans pour faciliter l'accès au Guichet unique des formalités des entreprises dont l'INPI est l'opérateur.

Un partenariat pour soutenir l'innovation artisanale

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes, en tant qu'établissement public sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, œuvre pour le développement économique et l'emploi au sein de la région. Forte de son expertise et de ses 300 élus de proximité, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes représente et accompagne les 227 000 entreprises artisanales de la région. Elle accompagne les entreprises artisanales innovantes dans toutes les phases de leur projet d'innovation (conception, recherche de financement, commercialisation et valorisation...) qu'elles soient en phase ante création ou en phase de développement.

L'INPI, établissement public dont la tutelle relève aussi du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, a pour mission de promouvoir la propriété intellectuelle et d'accompagner les entreprises dans la protection, la valorisation et la défense de leurs innovations. En s'associant à la CMA Auvergne-Rhône-Alpes, l'INPI souhaite renforcer sa présence auprès des acteurs économiques sur le territoire et ainsi contribuer à la valorisation de l'innovation artisanale.

Contacts presse :

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Auvergne-Rhône-Alpes**

Camille MAINDON
04 72 44 51 64

camille.maindon@cma-auvergnerrhonealpes.fr

Institut national de la propriété industrielle

Amaria LAHMRI
07 50 15 20 81
alahmri@inpi.fr

Objectifs et actions de la convention

La convention établit un programme d'actions concrètes pour accompagner les entreprises artisanales dans leurs projets d'innovation. L'INPI s'engage à mobiliser ses équipes de la délégation Auvergne-Rhône-Alpes pour guider les créateurs et entrepreneurs dans l'utilisation du Guichet unique et pour apporter gratuitement son expertise en matière de propriété intellectuelle.

De son côté, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes diffusera l'information sur les services disponibles de l'INPI et mobilisera ses collaborateurs pour accompagner les entreprises dans la construction de leurs projets d'innovation.

Sensibilisation des artisans à la copie et contrefaçon

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes et l'Institut national de la propriété industrielle débutent leur partenariat avec une conférence dédiée aux entreprises et intitulée « Copie et contrefaçon, tous concernés ! », en lien avec le Comité National Anti-Contrefaçon (CNAC), l'Union des Fabricants (UNIFAB) et la Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI). Cette conférence aura lieu juste après la signature de la convention le 30 mai à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans un contexte de mondialisation et d'explosion des ventes en ligne, la contrefaçon est un fléau en pleine expansion. La conférence aborde les différents aspects de la contrefaçon et de la copie, soulignant les risques et les conséquences pour les entreprises artisanales. En effet, l'artisanat est particulièrement vulnérable à la contrefaçon en raison de la nature souvent unique et créative des produits fabriqués. La contrefaçon peut non seulement porter préjudice à la réputation et à la compétitivité des artisans, mais également compromettre leur capacité à innover et à investir dans de nouveaux projets.

Le panel d'intervenants – composé d'acteurs économiques et d'experts de la propriété intellectuelle – met en lumière l'importance de sensibiliser les entreprises artisanales à ces enjeux et de renforcer les dispositifs de prévention et de lutte contre la contrefaçon. Les intervenants soulignent également le rôle crucial des partenariats entre les institutions publiques et les acteurs privés dans la promotion d'une culture de respect de la propriété intellectuelle et dans la protection des droits des artisans.

Contacts presse :

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Auvergne-Rhône-Alpes**

Camille MAINDON
04 72 44 51 64
camille.maindon@cma-auvergnerrhonealpes.fr

Institut national de la propriété industrielle

Amaria LAHMRI
07 50 15 20 81
alahmri@inpi.fr

A propos de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes

L'Artisanat est une communauté du présent en perpétuel renouvellement avec 227 000 entreprises artisanales, 321 700 salariés et 22 900 apprentis en Auvergne-Rhône-Alpes.

Au cœur des territoires, avec ses 24 points d'accueil dans les 12 départements de la région, ses 300 élus de proximité et l'expertise de ses 680 collaborateurs, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes a pour raison d'être de faire grandir :

1. Faire naître les passions en montrant et démontrant que l'Artisanat propose des métiers pleins d'avenir.
2. Faire grandir les projets des entrepreneurs, en facilitant et sécurisant leur création d'entreprise.
3. Faire grandir les entreprises en aidant les chefs d'entreprises à franchir toutes les étapes de leur vie d'entreprise.
4. Faire grandir les compétences en étant présente à tous les stades de la montée en compétence du chef d'entreprise, sur son cœur de métier et sur sa capacité à se former.
5. Faire grandir les territoires en accompagnant les collectivités locales et territoriales, à intégrer davantage l'Artisanat dans l'aménagement et le développement de leurs bassins de vie.

*Dans le cadre de la gestion administrative des formalités de création, de modification ou de radiation des entreprises artisanales, la **CMA Auvergne-Rhône-Alpes** est par ailleurs pour le guichet unique :*

- **Valideur** pour traiter les formalités d'entreprise pour les activités artisanales.
- **Mandataire** : elle apporte une assistance spécifique, notamment en lien avec la nature de l'activité artisanale. Elle propose un accompagnement spécifique supplémentaire et facultatif au déclarant.

cma-auvergnerhonealpes.fr

A propos de l'Institut national de la propriété industrielle

L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) est un acteur majeur de l'innovation et de la création en France. Il délivre les titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles), et agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de formation.

L'INPI est l'opérateur du guichet unique pour les formalités d'entreprises (créations, modifications, cessations) et du Registre national des entreprises. Il assure la diffusion des données sur les entreprises et la propriété industrielle. L'INPI participe activement à l'élaboration du droit dans les domaines de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises, et de la lutte contre la contrefaçon, en France et à l'international. Enfin, l'INPI assure l'homologation des indications géographiques artisanales et industrielles.

L'INPI est un établissement public autofinancé, placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle.

inpi.fr – data.inpi.fr – formalites.entreprises.gouv.fr

Contacts presse :

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Auvergne-Rhône-Alpes**

Camille MAINDON
04 72 44 51 64

camille.maindon@cma-auvergnerhonealpes.fr

Institut national de la propriété industrielle

Amaria LAHMRI
07 50 15 20 81
alahmri@inpi.fr